



# BILLARD CLUB GARDEEN

## ORGANISATION INTERNE

Cette note est le complément du règlement intérieur de l'Association Jeunesse et Sports dont le club est une section.

*Les règles ci-après énoncées ainsi que le rappel de simples recommandations se doivent d'être respectés et ne se substituent pas à la bienséance et au bon sens dont chaque sportif doit faire preuve.*

### L'ADHESION :

- Le renouvellement annuel de l'adhésion est obligatoire.
- Toute nouvelle demande d'adhésion est soumise à l'approbation du bureau.
- Priorité sera donnée au nouvel adhérent parrainé et aux administrés Gardéen.
- Dans la cotisation annuelle à acquitter, telle que définie au bulletin d'adhésion, et fixée en assemblée générale, est inclus le montant de la licence FFB.
- La clé d'accès au club, remise contre une caution de 100,00 €, ainsi que la clé du casier devront être rendues en cas de départ définitif.
- Seuls les non adhérents en possession d'une licence ont accès aux tables de billard moyennant une participation de 5,00 € pour une demi-journée.

### LA VIE DU CLUB :

- Le club est accessible tous les jours de **8.30 h à 20.00 h**. L'alarme est programmée en dehors de ces plages horaires.  
En dehors des heures d'ouverture du Vieux Mas de Sainte Marguerite de 8.30 h à 19.30 h du lundi au vendredi et de 8.30 h à 12.30 h le samedi, les grilles **doivent impérativement être fermées**.  
*Tout adhérent souhaitant accéder au club dans les créneaux horaires du club s'assurera de refermer l'accès emprunté à son entrée et à sa sortie.*
- Une tenue vestimentaire correcte est vivement conseillée.
- Il est interdit de fumer, d'introduire de l'alcool, de consommer nourritures et boissons autour des billards, de vociférer et prononcer des insultes.
- L'entretien des tapis se fait selon les consignes affichées au-dessus des compteurs.
- En fin de partie les joueurs recouvriront le billard et éteindront le compteur et l'éclairage si celui-ci n'est pas repris ou en fin de demi-journée ou de soirée.
- En cas d'affluence les parties seront limitées à 1.30 h.
- Le vol et/ou la perte de matériel ne sont pas couverts par la responsabilité civile du club.
- L'évacuation des gobelets, verres et tasses vides, canettes ou autres permet un maintien de propreté.
- Toute aide pour l'organisation de manifestation sera vivement appréciée.

### LA COMPETITION :

- Les joueurs désirant participer à des compétitions doivent s'acquitter des droits sportifs, en s'inscrivant auprès du bureau, dont le montant est fixé par la ligue en début de saison.
- Le joueur inscrit dans une compétition se déroulant au club s'engage à aider les organisateurs en participant à diverses tâches : arbitrage, marquage, préparation des billards etc...
- Le désistement à une compétition doit faire l'objet d'une information au plus tôt afin de permettre le remplacement du joueur forfait et la réorganisation de ce tournoi.
- Le compétiteur se conforme aux règles en vigueur de la FFB notamment en ce qui concerne la tenue.

- Les frais de déplacement de certaines compétitions donnent lieu à défraiement dont les montants sont fixés par la FFB, la Ligue ou le Club.